

DECRET N° 2014-356 DU 16 JUIN 2014

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa (ENSETL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2014- 18 du 13 juin 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa (ENSETL) ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

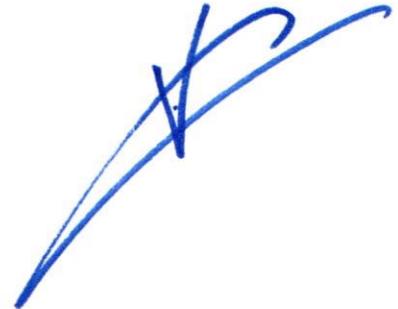
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant huit millions (8 000 000) de dollars des Etats Unis soit quatre milliards (4 000 000 000) de francs CFA environ, signé le 22 avril 2014 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa (ENSETL), et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



François Adebayo ABIOLA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MECESRS 2- AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-